



Gestion

Investissement locatif
Administration de Biens
Copropriété

Transaction

Terrains, pavillons, appartements
Bureaux et locaux d'activité
Fonds de commerce

Conseil et Expertise

Fiscalité immobilière
Droit immobilier et urbanisme
Baux commerciaux

CONDITIONS STANDARD AU 01.01.2024

Barème d'honoraires Transaction immobilière

Calcul par tranche	<u>Taux de commission HT</u>	<u>Taux de commission TTC</u>
Jusqu'à 100.000 €uros	8,34%	10,00%
De 100.001 €uros à 200.000 €uros	6,25%	7,50%
Au-delà de 200.001 €uros	4,59%	5,50%
Commission minimum : 4.500 €uros TTC		

Barème d'honoraires Gestion locative

Honoraires de gestion (sur le quittancement)	6,71%	8,05%
Garantie des Loyers Impayés SOCAF - MMA		3,50%

Barème d'honoraires Location immobilière

Locaux d'habitation

Part bailleur :

Honoraires de location (sur le quittancement annuel)	10,25%	12,30%
Rédaction du bail	225,00 €	270,00 €

Part locataire :

Visites, constitution de dossier, rédaction du bail :		
- zone simple	6,67 € / m ²	8,00 € / m ²
- zone tendue	8,33 € / m ²	10,00 € / m ²
- zone très tendue	10,00 € / m ²	12,00 € / m ²

Locaux commerciaux

Pour chaque partie (bailleur et locataire) :

Honoraires de location (sur le quittancement annuel)	15,00%	18,00%
Rédaction du bail commercial	450,00 €	540,00 €